

ou à n'importe qui. L'auditeur pourra les publier et s'il constate le moindre bénéfice, je veux bien en faire aumône aux victimes de la famine au Biafra ou ailleurs. Mais il n'y a pas de bénéfice, comme vous le savez. Critiquer les aspects positifs du projet de loi est de la pure hypocrisie et une manœuvre politique infâme en vue d'attaquer les députés, surtout ceux qui ont eu le courage de reviser leur propre traitement, leurs allocations et leur régime de retraite.

Monsieur l'Orateur, mes amis socialistes ne m'ont jamais dit sans équivoque comment les gens vont pouvoir payer leurs comptes si nous n'augmentons pas ces versements et ces allocations, ni qui trouvera l'argent ou travaillera un peu plus fort pour le faire. Réformateur comme je suis, je pourrais être tenté de leur fournir un peu d'appui politique, si seulement ils pouvaient répondre à cette question. Comment convaincrez-vous chaque Canadien de travailler plus fort et de mieux servir son pays? J'ai essayé de servir mon pays, mais je n'ai jamais reçu de remerciements de ce coin-là de la Chambre. On n'a jamais soulevé les problèmes que me cause ma pension et aucun agent parlementaire de couloirs n'a jamais suggéré que les années de service militaire devraient compter. Pourquoi le service militaire ne compterait-il pas dans les pensions des autres ministères? C'est qu'ils n'approuvent pas, je suppose, le fait que j'ai servi mon pays comme volontaire; je l'ai fait volontiers et je ne m'en plains pas. Monsieur l'Orateur, la solution est simple: ils peuvent retourner leur argent à la Couronne s'ils n'en veulent pas. Ce serait une façon d'éviter l'impôt sur ce revenu et je suis sûr que le geste serait bien accueilli.

En général, je crois que ce bill est un pas dans la bonne direction. Je le répète, parler de ce que nos émoluments devraient être crée, à mon avis, une pression inutile sur le gouvernement et la Chambre elle-même. Peut-être la question aurait-elle dû être confiée à une commission indépendante, mais alors je suppose qu'on aurait dit: «Une autre commission royale, un autre groupe de libéraux à la recherche de postes rémunérateurs, un autre gaspillage des deniers publics.»

Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas davantage la Chambre, sauf pour mentionner que cette mesure s'impose depuis longtemps, surtout à l'égard des jeunes députés qui doivent songer à leur famille et des travailleurs intellectuels qui ont renoncé à des emplois lucratifs pour consacrer leur temps au Parlement. A ceux qui pensent que nous sommes trop bien rémunérés maintenant ou que nous le serons à l'avenir, il sera toujours possible de remettre à un pays reconnaissant toute rémunération excédentaire qu'ils pourraient toucher.

[M. Bigg.]

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat et je me propose d'être bref. La réaction des députés à la mise en question par certains de la sagesse d'une hausse des pensions des parlementaires, selon les modalités proposées, m'a étonné et affligé. A mon avis, les députés qui ont parlé sans arrêt, les orateurs qui m'ont précédé, on du culot. A l'intelligence et à la compréhension de la question dont ils sont dépourvus, ils suppléent par le toupet et les propos extravagants.

**M. Bigg:** Vous êtes le plus riche socialiste que je connaisse dans ce pays.

**M. Lewis:** Au nom de mes collègues je veux dire aux députés de ne pas croire que ceux d'entre nous qui sont contre le bill, pas plus que ceux d'entre nous qui l'appuient soient de ce fait moins dévoués aux intérêts du peuple et du Parlement du Canada.

Tirons la chose au clair. Mon honorable ami de Timiskaming (M. Peters) soutient que nous faisons les frais de cette pension, que nous allons y consacrer une partie importante de notre traitement, de nos frais et de nos allocations, mais le Trésor public y contribuera autant, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que les autres fonctionnaires canadiens seraient tout à fait disposés à verser une plus grande part de leur traitement si l'employeur versait un montant égal, afin d'augmenter leurs pensions de retraite.

• (3.20 p.m.)

Je n'irai pas jusqu'à dire que les députés ne doivent pas bénéficier de relèvements de traitements ou de pensions tant que chaque citoyen canadien n'aura pas atteint son niveau. Ce serait une attitude fautive et intenable, qui ne serait ni pratique ni raisonnable. Mais je soutiens que si le gouvernement présente un projet de loi qui intéresse les fonctionnaires, comme les députés, les juges, les membres de la Gendarmerie, les sénateurs et certains anciens combattants, il doit traiter tous les fonctionnaires sur le même pied.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Voilà justement pourquoi je m'oppose au projet de loi.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question? Est-il d'avis que le régime de pensions des fonctionnaires équivaut, fût-ce de loin, à ceux qui existent dans les autres secteurs mentionnés?

**M. Lewis:** Non, évidemment. Le député ne doit pas me croire à ce point ignorant que je ne sache pas qu'il existe des écarts partout au pays quant aux salaires et aux régimes de